



## Information Presse



**La Fondation pour l'Enfance et ACALPA  
organisent un colloque :**

### **« LA PROTECTION DES ENFANTS AU COURS DES SÉPARATIONS PARENTALES CONFLICTUELLES »**

**jeudi 8 et vendredi 9 mars 2007, de 9h00 à 18h00  
Centre des Conférences Internationales  
19 avenue Kléber - Paris 16e**

*Paris, le 28 février 2007 – La séparation et le divorce sont des moments de rupture pénibles et difficiles à vivre pour les parents comme pour les enfants. Ce type d'épreuve s'inscrit dans le quotidien de millions de familles en France. Aujourd'hui, près d'un mariage sur deux s'achève par un divorce à Paris, et un sur trois sur l'ensemble de la France. Il faut souligner par ailleurs que 45% des enfants naissent hors mariage.*

Instrumentalisé dans cette « guerre de la rupture », l'enfant est souvent exposé au chantage psychologique d'un parent qui abuse de son autorité en ne respectant pas l'autre parent et en l'incitant à rompre tout lien affectif avec lui. La prise en charge de ces situations difficiles fait l'objet depuis quelques années d'une attention particulière dans de nombreux pays occidentaux, du fait de leur nombre croissant et du coût social élevé que ce phénomène entraîne, en terme de prise en charge juridique, de soins médicaux, de comportements à risque, d'échec scolaire, de délinquance et de chômage...

Les professionnels de la protection de l'enfance (magistrats, médecins, travailleurs sociaux, associations) connaissent bien la souffrance psychologique ressentie par un enfant dans une situation de carence de l'exercice de l'autorité parentale. Il est reconnu qu'un enfant victime d'un conflit de loyauté, dans une situation non justifiée de rupture, de rejet ou de déni de liens avec une partie de sa famille, est l'objet d'une maltraitance psychologique qui aura de graves conséquences pour son futur. Ce n'est pas tant la séparation, choc douloureux mais transitoire, que la persistance des conflits ouverts ou larvés qui bouleverse l'enfant.

Au cours de ce colloque, sociologues, magistrats, avocats, experts, médiateurs et psychologues vont nous éclairer sur la manière dont ils intègrent le conflit parental dans leurs pratiques et vont débattre sur les pistes d'intervention pour une meilleure protection des enfants et un meilleur accompagnement des parents lors de leur séparation. La présentation d'expériences européennes innovantes animera les débats de quatre ateliers :

- (a) la médiation et les méthodes alternatives de résolution des conflits***
- (b) le conflit de loyauté et la protection des enfants***
- (c) les limites de l'intervention judiciaire et les contraintes économiques***
- (d) la reconnaissance des victimes et la réparation.***

Avec le souci d'offrir aux participants une approche pluridisciplinaire de la problématique traitée le colloque accueille des personnalités telles que **Valérie PÉCRESSÉ** (Député et rapporteur de la mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant), **Simone VEIL** (Ancien Ministre d'Etat chargé de la Santé puis des affaires sociales) et **Anne-Aymone GISCARD d'ESTAING** (Présidente-Fondatrice de la Fondation pour l'Enfance).

**La Fondation pour l'Enfance ([www.fondation-enfance.org](http://www.fondation-enfance.org))**

**ACALPA ([www.acalpa.org](http://www.acalpa.org))**

**La Fondation pour l'Enfance ([www.fondation-enfance.org](http://www.fondation-enfance.org)) :**

*La Fondation pour l'Enfance lutte, depuis 1977, contre les violences exercées sur les enfants par des actions et des programmes d'aide ciblés. Elle vise à améliorer la qualité de la protection de l'enfance en France et à l'étranger et soutient activement les initiatives innovantes. Vous aurez accès sur ce site à une multitude de publications, des critiques d'ouvrages traitant de l'enfance, les principaux textes de lois intervenus dans le domaine et l'appel annuel à projets destiné aux associations. A noter que la Fondation dispose du plus gros fond documentaire en France sur la maltraitance à la disposition des professionnels, des chercheurs et des étudiants.*

**ACALPA ([www.acalpa.org](http://www.acalpa.org)) :**

*Créée en janvier 2005, ACALPA - Association contre l'Aliénation Parentale pour le maintien du lien familial – regroupe des familles et des professionnels de la santé et du droit, dans une démarche citoyenne active pour une meilleure protection des enfants lors des séparations parentales. Cette association ne se substitue pas aux services spécialisés et aux dispositifs judiciaires et sociaux, ni aux autres mouvements associatifs. ALCAPA travaille en partenariat avec tous les intervenants institutionnels, privés ou associatifs concernés par la protection des enfants lors des divorces et des séparations, pour proposer :*

- *une plate-forme d'information ;*
- *un espace d'accueil pour les familles ;*
- *une passerelle d'échange des savoirs et des pratiques pour les professionnels.*

## **Contacts Presse**

**Fondation pour l'Enfance**

17, rue Castagnary - 75015 PARIS

**Marie Fletcher / Didier Chanal**

Tél : +33 1 53 68 16 50

Fax : +33 1 53 68 16 59

Courriel : [info@fondation-enfance.org](mailto:info@fondation-enfance.org)

**ACALPA**

30 rue Paul Bert - 92370 Chaville – France

**Olga Odinetz, présidente.**

Tel : + 33(0) 6 75 79 03 14

Fax : + 33 (0) 1 30 24 73 70

Courriel: [contact@acalpa.org](mailto:contact@acalpa.org)

**Pour vous inscrire, contactez Anne-Sophie Vinel**

**Tél : 01 53 68 16 58 – courriel : [as.vinel@fondation-enfance.org](mailto:as.vinel@fondation-enfance.org)**

**Programme détaillé ci-joint**